

**COMITE TUNISIEN**  
**d'INFORMATION**  
**et de DEFENSE des**  
**Victimes de la Répression**



ADRESSE EN FRANCE : Jean GATTEGNO - B.P. 397  
75025 - Paris - Cedex 01  
CCP. La Source 33-34906

BULLETIN **n° 9**

A V R I L

**74**



exhibait des photos comme pièces à conviction. Mais elle n'a trouvé aucun témoin visuel. (comme si à la Faculté des Sciences il n'y a que le doyen, l'agent de police et treize étudiants). Sur la date des photos et sur la façon de les faire, elle n'a pas dit mot, ni le président du tribunal non plus.

En effet, le mercredi 17. 4. 74. le tribunal correctionnel de Tunis condamne treize étudiants à des peines de prison ferme allant de 4 à 6 mois. C'est en réalité la liberté syndicale qu'on juge et condamne, c'est le principe de l'immunité de l'université qu'on bat en brèche, c'est la séparation des pouvoirs qu'on élimine. Les prisons de Bourguiba enforment désormais l'article 8 de la Constitution garantissant la liberté de penser, de parole et d'organisation.

Les étudiants ont réagi à ce procès comme ils ont réagi à tant d'autres et le feront aux suivants.

Dans la salle d'audience, les étudiants étaient nombreux. Ils ont exprimé devant le juge même leur solidarité avec ceux qui sont dans le box des accusés. Mais ce juge, aveuglé par son inconditionnement au pouvoir prenait cette manifestation de solidarité pour du chahut. Le lendemain, il en a été détrompé...

Le jeudi a été décidé comme journée de grève dans toutes les Facultés. Cette action a connu le plus grand succès et le mot d'ordre fut victorieusement appliqué. Mais ce n'était pas suffisant pour les étudiants de Tunis. Leur combattivité brûlante, leur solidarité avec les victimes de la répression cherchent d'autres formes pour se concrétiser.

Le vendredi, ils défilent dans différents quartiers de Tunis, par petits groupes, pour manifester leur soutien aux victimes de la répression, pour exiger la libération immédiate et inconditionnelle de tous les détenus politiques et pour défendre leurs droits à un syndicat démocratique, représentatif et combattif. Mais le régime aux abois tente de frapper une seconde fois. Ses chiens de garde

se déchainent. Les B.O.P. encerclent le campus et ne lèvent leur siège qu'à 18 heures. La police arrête 27 militants.

Désormais, pour le régime sans assises populaires, il faut frapper vite et dur. Les 27 militants sont différés le samedi 20 avril devant un tribunal de flagrant délit. 24 étudiants sont condamnés à une année de prison ferme et trois étudiants à six mois ferme.



Le premier proces n'a pas suffi, il faut faire un deuxième trois jours plus tard. Est-ce suffisant pour endiguer le mécontentement des masses qui, comme les dockers ont manifesté devant le Ministère de l'Intérieur une semaine auparavant ?! est-ce suffisant pour réduire au silence les étudiants qui ont manifesté leur désapprobation à ce régime de terreur et de torture, et continue à le faire ?!

Non !

Lepouvoir bourguibiste n'a pas cessé de monter les degrés de la répression. Ces deux procès confirment deux choses :

1- le pouvoir en place veut étouffer toute velléité de lutte chez les étudiants, chez les ouvriers, chez les paysans. Bourguiba parlait de "mauvaise graine" de "poignée d'agitateurs" devant le congrès du C.E.R.E.S. . En effet, l'université, les champs; les usines sont des pépinières de cette graine qui n'est pas du tout mauvaise mais qui lutte et offre sa sève et son sang pour éliminer la plante parasitaire de l'exploitation et de la sélection. Bientôt Bourguiba parlera de cinq millions et demi d'agitateurs en Tunisie et portera ainsi l'auréole combien terne de la démagogie et du despotisme. Voulant mettre fin au "virus de l'opposition aussi bien en Tunisie qu'à l'étranger..." voilà que les Tunisiens lui répondent en s'organisant autour de mots d'ordre justes, en manifestant leur solidarité face à la repression, en accordant leur soutien à toutes les luttes de libération.

2- La montée des luttes populaires : malgré la répression qui s'abat sur les militants démocrates et révolutionnaires en Tunisie, malgré les procès qui se succèdent, le peuple tunisien, avec sa partie intégrante, les étudiants, intensifie sa lutte. Il ne peut répondre à cette politique anti populaire qu'en avançant, coude à coude, le poing serré. Il est un processus inéluctable que l'on oublie souvent, c'est qu'à la force on répond par la haine et à l'exploitation par la lutte. Si les dirigeants oublient cela, le peuple le leur rappellera. S'ils ne le voit pas, c'est qu'ils sont aveugles et le jour où ils recouvriront la vue, il sera alors trop tard. Le peuple aura alors reconquis sa dignité.

Le pouvoir ne s'est pas contenté de juger 40 étudiants et de les condamner à des peines de prison ferme, il en a profité, comme à son habitude pour procéder à une série d'arrestations: d'après ses déclarations il aurait arrêté 70 étudiants et décidé de maintenir à la DST 19 personnes dont certaines sont en liberté provisoire dans l'affaire de la Cour de Sureté de l'Etat (voir document)

LA TORTURE TELLE QU' ILS LA  
PRATIQUENT A  
LA D. S. T. ...

Sur les murs, dans les abris d'autobus ou dans les gares, on voit fleurir des affiches vantant le mérite de la Tunisie, son soleil, éclatant, ses plages merveilleuses... Aucunes d'elles, hélas! ne vante les mérites des barbouzes de la D.S.T. Pourtant on peut aisément leur accorder le plus haut diplôme es-tortures. Ils ont distancé et de loin, leurs collègues brésiliens, grecs ou espagnols. En plus ils ne manquent ni d'initiative, ni de zèle. Jugeons - en :

LA BALANCOIRE ( ou hélicoptère ) : c'est la méthode de torture la plus élémentaire : le militant, nu, est suspendu par les mains, attachées à une barre de fer posée entre deux tables; ses jambes placées sur la barre au niveau des articulations, il a ainsi tout le corps renversé en arrière. Un tortionnaire le fait balancer, deux autres le tabassent à l'aide de cravaches, tandis qu'un quatrième lui verse de l'eau dans la bouche pour l'empêcher de crier. Utilisée avec tous les arrêtés de novembre 73, cette méthode a été subie particulièrement par Ammar Zemzmi, étudiant, Mongi Ellouze, chômeur, Mme. Amel Châabouni, professeur, Nouri Abid, professeur ( Transféré deux fois à l'hôpital militaire pour transfusion sanguine ), Hachmi Troudi, étudiant, Ridha Guellouze, étudiant, Abdallah Rouissi, professeur adjoint en chômage, Hédi Ayadi, étudiant, Mlle; Saloua Ayachi, professeur, ( Transférée deux fois à l'hôpital militaire ) .

PRIVATION DE SOMMEIL, D'EAU, DE NOURRITURE : Cette méthode est pratiquée en vue d'affaiblir la résistance physique et morale de la victime afin d'exercer sur elle toute sorte de pression et de chantage.

LA BOUTEILLE : Les agents de la D.S.T. font asseoir leur victime, nue, sur une bouteille de manière à lui faire pénétrer de force le goulot de cette dernière dans l'anus. C'est là un moyen de torture traditionnellement pratiqué par les bourreaux du régime coloniale à l'encontre des résistants et nationalistes tunisiens. C'est Noureddine Jerbi et Mme. Amel Châabouni qui ont eu à le subir le plus.

INJECTION D'ALCOOL IODE DANS LES TESTICULES : C'est Ahmed Ben Othman Raddaoui .

qui a eu à en subir le plus. L'action provoquée par une telle injection entraîne une inflammation interne et une douleur telle qu'il devient pratiquement impossible à la victime de rester en place.

ARRACHER LES ONGLES ET LES CHEVEUX : Là encore c'est Ahmed Ben Othman qui en a fait les frais.

TORTURE DES FEMMES ENCEINTES ; Le comble de la fascisation rétrograde a été atteint par le régime profondément répressif de Bourguiba avec la torture des femmes enceintes. Les lois internationales en vigueur ratifiées et formellement reconnues par le régime interdisent même l'arrestation de des femmes enceintes; or, la D.S.T. bafoue avec zèle les principes élémentaires des lois internationales, et ce en arrêtant les femmes enceintes, mais va jusqu'à les torturer lâchement. Mme. Aziza Rekik, née Amamou a été principalement victime de ces atrocités fascistes et barbares.

Pour clore le sinistre tableau qui vient d'être esquissé, nous citerons parmi les exemples nombreux d'intimidation morale et d'humiliation, les deux moyens suivants : PRENDRE PLAISIR A URINER DANS LA BOUCHE DE LA VICTIME, et ce d'ailleurs dans le fallacieux espoir de les voir se plier aux mesquines exigences du chantage. Ce sont principalement Ahmed Keraoud et Ahmed Ben Othman Raddaoui qui ont subi - sans broncher - ce lâche caprice. LA MISE A NU DES MILITANTS durant toute la durée de l'interrogatoire en les menaçant très explicitement et avec insistance de les violer pour les obliger à parler. Non contents de cela, les sbires de la D.S.T. usent avec aisance du droit de s'immiscer dans la vie privée de leur victimes en les bombardant de questions provocatrices du genre : "Par qui te faits - tu baiser?"

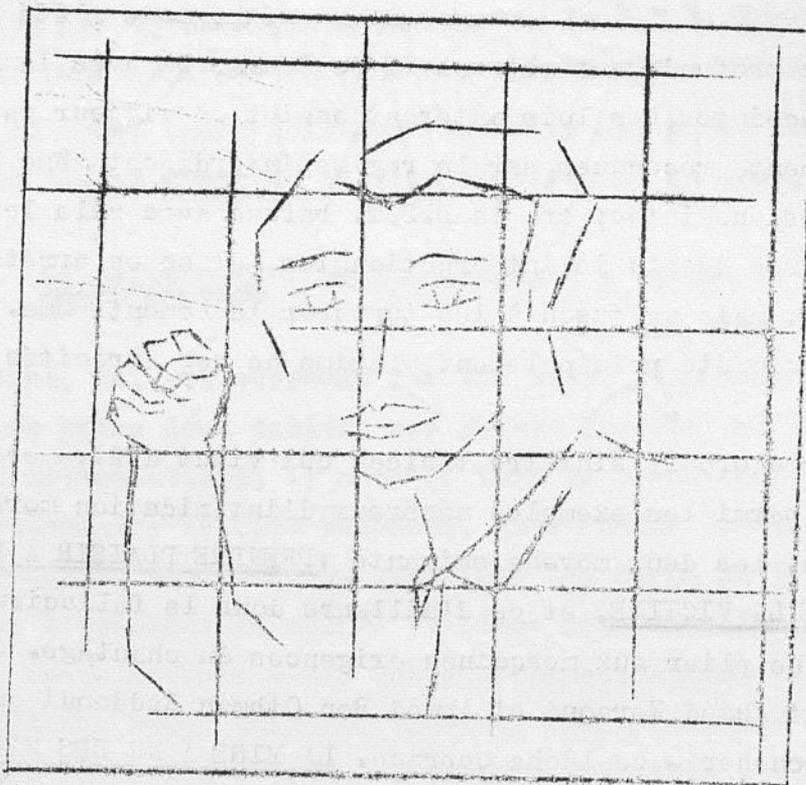
L'AUTRE USAGE DU BATON ; Les agents de la D.S.T. font preuve d'esprit créatif. Si leur victime fait preuve de résistance, ces agents de l'horreur n'hésitent pas à lui enfoncer des bâtons dans le vagin et dans l'anus.

Ces méthodes s'étaient avérées vaines. Nos camarades ont montré la plus grande résistance. Au procédés fascistes employés par leurs tortionnaires, ils ont répondu par le mépris. Leur foi en une société meilleure et la notre ne peuvent que s'affermir devant de pareils agissements.

C'est parce que les luttes populaires montent, c'est parce que l'université, les lycées et les écoles se révoltent que le régime de Bourguiba répond par la violence répressive.

La lutte héroïque de ces militants s'inscrit dans la lutte que mène le peuple tunisien en entier pour la liberté et la justice. Si cette lutte était entourée par un profond mur de silence, elle ne peut plus le rester.

- PARTICIPONS A DEMOLIR DEFINITIVEMENT LE MUR DU SILENCE !
- APPORTONS MASSIVEMENT NOTRE SOUTIEN AUX VICTIMES DE LA REPRESSION EN TUNISIE !



A L'UNIVERSITE

DOCUMENT

MOTION SUR LA REPRESSION VOTEE ET ADOPTEE  
AU MEETING DU 5. 2. 74, AU CAMPUS UNIVER-  
SITAIRE.

Nous, étudiants tunisiens de l'Université de Tunis réunis le 5 février 1974 au campus universitaire d'El Menzah,

VU

- l'enrôlement forcé de nos camarades syndicalistes et démocrates,
- les moyens répressifs du pouvoir et les conditions difficiles dans lesquelles vivent nos camarades dans les casernes,
- que l'enrôlement forcé dans l'armée vise " le lavage de cerveau " de nos camarades et leur soumission à une idéologie réactionnaire,

CONSIDERANT

- les arrestations préventives des démocrates tunisiens et particulièrement les étudiants,
- la terreur exercée par la police sur les familles des prisonniers lors des arrestations arbitraires,
- les moyens barbares de la torture exercée par la police sur les prisonniers politiques dans les géôles,
- l'empêchement des prisonniers politiques de prendre contact avec leurs avocats,
- les mauvaises conditions de détention des prisonniers, nous, étudiants,

CONSIDERONS ces agissements comme une violation des lois relatives aux prisonniers politiques mentionnées dans la Charte des Droits de L'Homme reconnue par le Gouvernement tunisien et comme atteinte aux principes élémentaires des libertés fondamentales;

DENONCONS la repression et l'oppression sous toutes leurs formes;

EXIGEONS la libération immédiate et inconditionnelle de tous les syndicalistes enrolés dans l'armée et de tous les détenus politiques en Tunisie.

Le 5. 2. 74.

=====  
: DEMOCRATES , REVOLUTIONNAIRES TUNISIENS :  
: L'INFORMATION NOUS CONCERNE TOUS :  
: AIDEZ-NOUS à LUTTER CONTRE LES MENSONGES DE L'INFORMATION OFFICIELLE :  
: ENVOYEZ-NOUS LES INFORMATIONS DONT VOUS DISPOSEZ :  
:=====:

UN  
PEUPLE  
LUTTE  
APPORTONS - LUI SOUTIEN !

- I - UNIVERSITE

Le mardi 12. 3. 74.

Un important meeting s'est tenu au Campus Universitaire. Il regroupait tous les étudiants des différentes facultés, toutes en grève ou fermées comme c'était le cas pour la Faculté de droit. Le nombre des présents était imposant. Ainsi, par leur mobilisation, les étudiants ont imposé un cuisant échec aux forces de la répression qui s'étaient déployées en manœuvres restées vaines pour isoler le Campus du reste de la ville. En effet, ce jour-là le "fasciste suprême" devait se rendre à l'Hotel Hilton pour clôturer sa tournée officielle dans le gouvernorat de Tunis. Alors, la ligne 38 des autobus de la S.N.T. a été suspendue. Un service de contrôle par les flics s'était établi à la sortie du Bélvédère.

Lors de ce meeting, les étudiants ont débattu des thèmes suivants :

- une U.G.E.T. libre et démocratique,
- la libération des camarades détenus,

thèmes pour lesquels les étudiants sont particulièrement sensibles.

RESOLUTIONS :

Les étudiants, à la fin de ce meeting ont décidé de tenir des meetings dans toutes les Facultés de Tunis le 1<sup>o</sup> avril 74.

REPRISE DES COURS.

A la Faculté des Lettres et à la Faculté des Sciences, les étudiants en grève depuis le 18. 3. 74. ont décidé de suspendre la grève avant les vacances de printemps afin d'éviter la fermeture de l'Université pendant les vacances. Mais le pouvoir les a devancés en avançant la date des vacances de deux jours et procédé ainsi, d'une façon indirecte, à la fermeture de l'Université.

- II - LYCEES

NEPOTISME ET REACTION

A Ksour ( gouvernorat du Kef ) on a un bien curieux directeur

au lycée. Mr. Tahar Ben Jeddou, ce directeur en question, est un attardé et un incapable. Il était professeur à Sousse, puis premier délégué de Kassérine du temps de Ben Salah. Il a été hospitalisé à la Mannouba.

malgré les plaintes réitérées des élèves et de la population, l'administration n'a rien fait pour le remplacer. Il faut savoir qu'il est le cousin de Mohamed Jeddi, ancien Secrétaire d'Etat à l'agriculture, et frère de Mohamed Ben Jeddou, ancien secrétaire du Khalifa, collaborateur des colonialistes français et est depuis l'indépendance, secrétaire du Gouvernorat du Kef, ensuite P.D.G. de la société de conserves "ABIDA" où sa fortune est montée d'une façon vertigineuse. Ne pas alors s'étonner si l'Education Nationale ne nomme pas un autre directeur.

Pour obtenir satisfaction, les élèves ont recouru à la grève. Ils exigeaient le renvoi de ce directeur. Bien sûr la police a intervenue. Mais devant la détermination des élèves, soutenus par la population, le Gouverneur concéda à ouvrir une enquête qui mettra à jour les exactions de ce "malade".

Après cela, le directeur a été suspendu de ses fonctions.

Tous, à Ksour, nous sommes convaincus que la grève est payante et unis nous arriverons à atteindre nos buts.

A BAS LE NEPOTISME !

A BAS LA REPRESSION !

- III -

### DANS LA LIGNE DE FEVRIER 72

Au lycée du Kef la discipline imposée est très dure. Ceci dure depuis le mouvement mémorable de Février 72. Il arrive même que les surveillants, pions de l'administration, de frapper violemment les élèves.

La semaine du 4 au 9 mars une grève subite a eu lieu, étonnante par son organisation et son efficacité. L'administration et Hédi Attia, le Gouverneur ( barbouze très connu ) recherchent les responsables de cette grève.

- IV -

### CELEBRATION ET CELEBRATION

Les élèves de Jendouba ont, eux aussi, célébré le 40<sup>e</sup> anniversaire du P.S.D., mais à leur façon. Ils ont distribué un tract



=====

: MANIFESTATION DE GROIX du 16 et 17 MARS :  
=====

Réunis sous l'initiative du "Comité de l'Appel de Groix", environ 100 participants (anciens coopérants en Tunisie pour la plupart) se sont retrouvés à l'île de Groix les 16 et 17 Mars.

Manifestation folklorique, manifestation symbolique ? En fait, l'action de Groix est allée plus loin :

- Un certain nombre d'actions concrètes ont été réalisées :

- . L'envoi de 37 colis à l'intention des détenus en Tunisie.
- . La tenue d'une conférence de presse - Articles dans l'"Ouest-France" du 18 Mars et dans "La Liberté du Morbihan" le 19 Mars.
- . Une plaque commémorative a été scellée à l'entrée du Port de Groix.
- . Un télégramme a été adressé à Bourguiba pour exiger l'annistie totale pour tous les détenus et exilés politiques.
- . Une lettre de soutien à l'appel de Groix a été adressée par tous les participants à Bourguiba, par l'intermédiaire de l'ambassade de Tunisie à Paris.
- . Un texte de l'appel de Groix a été envoyé à diverses personnalités tunisiennes.
- . Un communiqué de Presse a été envoyé aux journaux (articles parus dans "Libération" le 18-3, "Le Monde" le 19-3, "Nouvel Observateur" du 18-24 Mars.)

- Une réunion s'est tenue le dimanche 17, où il a été convenu :

- . d'élargir l'appel à l'ensemble des démocrates français et étrangers concernés par la répression en Tunisie -
- . d'intervenir sur le tourisme en Tunisie par voie d'affiches, tracts, brochures ...
- . de mettre sur pied un réseau d'information de la Tunisie vers la France et vice-versa.

Pour soutenir cette action des militants-étudiants (CAL-UGET), ainsi que des militants de notre Comité et du Comité d'Information et de Défense des Victimes de la Répression en Tunisie de Grenoble y ont participé.

(Voir Appel de Groix P.12)

& & & & & & & & & & & &

Abrogation des Décrets de grâces

Pour intimider les étudiants, le pouvoir recourt encore à la technique de plus en plus connue. L'idée est simple : " j'ai mes otages ; évidemment ils sont déjà en prison. Mais qu'à cela ne tienne . Ils récidivent .

C'est vrai que Ahmed Ben Othman après sa libération en 70 a été arrêté durant 20 mois puis qu'il était à l'hôpital, mais enfin, n'entrons pas dans les détails. C'est vrai que Gilbert Naccache et Nouredine Ben Khader sont en prison depuis 1 an et 3 mois après une période d'assignation à résidence mais qu'à cela ne tienne: ce sont des récidivistes. C'est vrai que Hachemi Troudi et Abdallah Rouissi avaient terminé leur peine de 68, mais enfin ça ne fait rien on trouvera le moyen d'arranger cela. La décision est prise: on supprime la grâce de 70 ce qui fait que sans jugement Ben Khader et Naccache en auront pour 14 ans et demi; Ben Othman pour 10 ans. Les 2 autres on les garde en attendant de voir. Non, mais en fait on peut les garder puisqu'il y a cette nouvelle affaire de Courde Sûreté de l'Etat qui va nous permettre d'en rajouter à Ben Othman et de juger Troudi et Rouissi . C'est illégal d'abroger une grâce? La légalité, il faut apprendre à en parler quand il faut. Nous avons le pouvoir, n'est ce pas. Donc ça va. Et puis, ils sont récidivistes puisqu'ils ne veulent pas renier leurs opinions " Voilà le sinistre scénario .

----- APPEL DE GROIX -----

21 mai 1954, Habib BOURGUIBA, leader du Néo-Destour, composante du mouvement de libération nationale de la Tunisie face à l'occupation coloniale française, est déporté sur cette île après 28 mois de détention.

ARRETE le 18 janvier 1952, ainsi que de nombreux militants par l'administration coloniale après l'interdiction du congrès destourien du 18 et 19 Janvier,

ATTEINT dans ses libertés fondamentales, il sera, après de nombreuses vicissitudes (dont 2 ans dans l'île de la Galite), transporté à l'aéroport de Lann-Bihoué et assigné à résidence dans l'île de Groix.

Une grève générale de protestation se déclenche en TUNISIE.

Il sera transféré, le 17 juillet 1954, à MONTARGIO au château de la Ferté, le gouvernement français promettant, le 31 juillet, l'autonomie interne pour la TUNISIE.

Ses longues années de militant incarcéré lui ont donné d'être, pour une partie importante du peuple tunisien, un LIBERATEUR et ce peuple a cru à sa libération.

Cette libération apparaît bien illusoire et ceux qui luttent pour la réalité de cette libération sont durement réprimés..

16 mars 1974, à ce jour, au moins 60 tunisiens sont, à notre connaissance, incarcérés à la prison civile de TUNIS ; 48 prévenus, 35 doivent passer devant la Cour de Sécurité de l'Etat.

Gardés à vue à la discrétion de la police, mis au secret, torturés sans aucune des garanties que leur reconnaît la loi tunisienne, ils sont à l'image du peuple tunisien BAILLONNES.

POUR CES PRISONNIER, NOUS RECLAMONS UNE AMNISTIE TOTALE A L'OCCASION DU 18ème ANNIVERSAIRE DE L'INDEPENDANCE DE LA TUNISIE.

-----  
Comité de l'Appel de Groix  
18 mars 1974

## Le Chef de l'Etat s'entretient avec M. Hédi Nouira en présence de plusieurs membres du gouvernement

Le Président Bourguiba a conféré dimanche matin à Béja avec MM. Hédi Nouira, Premier Ministre, Chédi Klibi, ministre-directeur du cabinet présidentiel, Tahar Belkboja, ministre de l'Intérieur, Mohamed Sayah, ministre délégué auprès du Premier Ministre, Abdallah Farhat, ministre de l'Équipement, Driss Gniga, ministre de l'Éducation Nationale, Mohamed Ghédira, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Agriculture et Slaheddine Ferchou, Président Directeur Général de la Société de Crédit Mutuel Agricole.

À l'issue de cette réunion, le Chef de l'État a visité plusieurs réalisations économiques à Béja.

### Les cadres destouriens dénoncent l'action subversive au sein de l'université

Le Président Bourguiba a reçu de nombreux télégrammes émanant des cadres destouriens des différents gouvernorats de la République. Ces cadres, après avoir écouté la déclaration du ministre de l'Éducation nationale au sujet de la situation qui prévaut au sein de l'université, dénoncent avec vigueur l'action subversive et destructrice entreprise par une poignée d'étudiants.

SUITE EN PAGE 4

### Abrogation de deux décrets de grâce

INF. PAGE 4

## Abrogation de deux décrets de grâce

Vue les deux décrets de grâce N° 180 du 21 mars 1970 et N° 26 du 19 janvier 1970 ordonnant la suspension de l'exécution des peines prononcées par le Tribunal de la Sûreté de l'État le 16 septembre 1968 dans l'affaire N. 2 à l'encontre des nommés ci-après :

- Noureddine Ben Ali Ben Meftah Ben Khedr
- Gilbert Naccache
- Ahmed Ben Mohamed Salah Ben Othman Rdaoui
- Hachmi Ben Mohamed Sghaier Troudi
- Abdallah Ben Mohamed Sghaier Lazhar Rouissi.

Attendu que les poursuites engagées actuellement contre ces individus, pour atteinte à l'ordre public, établissent que la condition suspensive de bonne conduite exigée par l'article 2 des décrets susvisés pour bénéficier de la mesure de grâce n'a pas été respectée.

M. le Président de la République a promulgué un décret en date du 20 avril 1974 abrogeant les deux décrets de grâce sus-mentionnés.

En vertu de l'article 1er de ce décret, la reprise de l'exécution des peines suspendues est ordonnée.

"La Presse" le 23-4-74

## COMMUNIQUE DU PREMIER MINISTRE

« Le Président de la République a reçu dimanche matin à 10 heures au gouvernorat de Béja M. Hédi Nouira Premier Ministre ainsi que MM. le ministre de l'Intérieur, le directeur du Parti, ministre délégué auprès du Premier Ministre, et le ministre de l'Éducation nationale.

Un compte-rendu a été présenté à Monsieur le Président sur les perturbations provoquées par certains étudiants à l'intérieur et à l'extérieur des Facultés de Lettres, de Sciences et de Droit.

Le Chef de l'État a recommandé tout particulièrement que toutes dispositions soient prises pour assurer la marche normale des cours et pour sanctionner tout acte de nature à troubler l'ordre public, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des enceintes universitaires.

Le Chef de l'État a recommandé également de repenser la réglementation régissant le fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur afin de leur donner un encadrement efficace et un rendement à la mesure des moyens mis à leur disposition par la nation ».

## 51 étudiants relâchés, 19 maintenus en arrestation

La direction générale de la sécurité nationale a publié hier soir le communiqué suivant :

À la suite des désordres et des troubles provoqués vendredi 19 avril par des étudiants il a été procédé à 70 arrestations.

Après une enquête minutieuse 51 étudiants ont été relâchés hier après-midi tandis que l'arrestation a été maintenue pour 19 parmi lesquels certains sont impliqués dans l'affaire jugée par la Cour de Sûreté de l'État et sont recherchés par l'instruction, certains autres ont été condamnés par les tribunaux à des peines de prisons non exécutées alors que les restants font l'objet d'une instruction pour activités tombant sous le coup de la loi.

### Les cadres destouriens dénoncent l'action subversive au sein de l'université

(Suite de la P. 1)

Cette action va à l'encontre des principes de la nation et risque de compromettre les efforts déployés par le Gouvernement et le Parti pour faire sortir le pays du sous-développement, soulignent les signataires de ces télégrammes qui demandent que tous ceux qui veulent nutre aux acquis de la nation réalisés par le régime Bourguibien soient châtiés et expriment leur appui total aux mesures prises par le Gouvernement pour protéger l'université et lui permettre de poursuivre sa mission d'une manière conforme aux espoirs et aux aspirations de la nation.

Les cadres destouriens réaffirment en conclusion leur attachement indéfectible à la personne du Combattant Suprême et leur appui à sa politique sage et clairvoyante ainsi qu'aux efforts que déploie le Gouvernement pour assurer la sécurité et la quiétude du citoyen et réaliser son bonheur.

Ces télégrammes émanent des Comités de Coordination de Nabeul, du Kef, de Monastir, de Sousse, de Gabès, de Médenine et de Béja, des cadres destouriens de la délégation de Feriana, du Comité régional de la jeunesse destourienne de Nabeul et du bureau exécutif de l'OTEF de Médenine.